



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 14-F
1er décembre 1997
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

Point de l'ordre du jour: 4.1

SÉANCE PLÉNIÈRE

WorldTel

UN PARTENAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT MONDIAL
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1 Rappel

1.1 Le Rapport de la Commission indépendante intitulé: "Le Chaînon manquant"

Par sa Résolution 20, la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) a créé la Commission indépendante pour le développement mondial des télécommunications. Présidée par Sir Donald Maitland, cette Commission a soumis son rapport - "Le Chaînon manquant" - en décembre 1984.

Après avoir examiné de manière approfondie la situation en matière de développement des télécommunications dans le monde entier, la Commission a appelé l'attention sur le fossé énorme entre pays industrialisés et pays en développement. Comme elle l'a souligné dans son rapport: "Une telle disparité est inacceptable, aussi bien si l'on se place du point de vue purement humanitaire que si l'on considère des motifs d'intérêt commun."

La Commission a en outre indiqué que si elles sont globalement mises en oeuvre, ses recommandations "permettront à tous les hommes d'accéder facilement au téléphone d'ici le début du siècle prochain."

Dans une de ses recommandations, la Commission préconisait que: "... le Secrétaire général de l'UIT étudie la proposition [WorldTel] visant à une approche plus coordonnée, dans un premier temps au niveau intergouvernemental, et qu'il soumette ses conclusions à la Conférence de plénipotentiaires."

Le Secrétaire général a soumis à la Conférence de plénipotentiaires de Nice (1989) une première proposition dans laquelle il recommandait que l'étude de faisabilité soit entreprise.

1.2 Le Rapport McKinsey & Company intitulé: "Comment combler le fossé des télécommunications dans le monde"

En 1992, l'UIT a créé le Conseil consultatif mondial des télécommunications (WTAC) composé de dirigeants d'entreprises de télécommunication des secteurs privé et public.

Dans sa publication intitulée "Les télécommunications de demain" (février 1993), le WTAC a décidé de revoir le projet WorldTel dont la première version remonte à il y a dix ans. Sous les auspices du WTAC, le Secrétaire général de l'UIT a chargé McKinsey & Company d'entreprendre une étude de faisabilité sur le projet WorldTel.

Les auteurs du rapport McKinsey ont conclu à la faisabilité commerciale de WorldTel en tant que société de financement et de développement du secteur privé.

Le Secrétaire général a rendu publics les résultats de l'étude de faisabilité en janvier 1995 et a invité les parties prenantes à se réunir afin de lancer la société de développement.

1.3 Création de WorldTel Limited

Constituée en société au Royaume-Uni sous le numéro d'enregistrement 3056610, WorldTel Limited, qui a son siège à Londres et une filiale à Genève, est entrée en activité en juillet 1996.

2 Structure de WorldTel

L'Assemblée se compose des pays hôtes qui donnent des orientations en matière de politique générale. Elle a également pour fonction, en tant qu'instance de prise de décision, d'élire un membre au Conseil d'administration, qui comprend essentiellement des investisseurs.

Le Secrétaire général de l'UIT participe aux réunions de l'Assemblée et du Conseil d'administration.

L'instrument fondamental de WorldTel où figure l'essentiel des articles régissant la constitution de cet organisme en société est la Résolution 1081 du Conseil de l'UIT, qui encourage les parties intéressées à coopérer dans le cadre d'une entreprise commerciale mutuellement avantageuse afin de combler le fossé des communications. Par cette Résolution, le Conseil:

- décide "que l'UIT peut fournir à WorldTel les compétences et les services dont elle dispose ... dans le cadre d'arrangements commerciaux";
- charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications "de fournir à WorldTel toute l'assistance dont elle aura besoin";
- charge le Secrétaire général de l'UIT "de maintenir une liaison efficace entre WorldTel et l'Union internationale des télécommunications et d'informer le Conseil des progrès de WorldTel".

3 Stratégie de coopération de WorldTel

WorldTel est une société de développement des télécommunications transnationale indépendante. Elle peut coopérer avec des entreprises de télécommunication publiques ou privées. N'étant affiliée à aucun vendeur d'équipements ou exploitant, elle est rapidement à même de faire équipe avec tout partenaire dont l'offre lui paraît la plus avantageuse.

Désireuse de conserver une structure légère avec peu de personnel, WorldTel entend faire appel à des partenaires extérieurs compétents - consultants, cabinets juridiques, fournisseurs d'équipements et de services - au titre de contrats de sous-traitance.

S'attachant surtout à réunir des fonds propres, WorldTel apporte les compétences techniques et d'encadrement voulues pour mettre en oeuvre des projets commercialement rentables pour les investisseurs tout en fournissant aux pays hôtes les services dont ils ont le plus besoin.

4 Activités prévues au titre de projets

WorldTel est actuellement en pourparlers avec de nombreux pays, dont la Chine, le Kenya, l'Inde, la Tanzanie, le Pérou, le Bangladesh, le Népal, le Malawi, l'Ouganda, la Zambie, le Mexique, le Pakistan et le Zimbabwe, en vue d'y réaliser des projets.

Les pourparlers sont plus ou moins avancés et de nouveaux projets peuvent être lancés par les parties intéressées à tout moment.

5 Création de fonds WorldTel

WorldTel a constitué ou est en train de constituer des fonds régionaux, à savoir: le Fonds pour l'Afrique, le Fonds pour les pays islamiques, le Fonds pour l'Amérique latine et le Fonds pour l'Asie. Chacun de ces fonds se monte à environ 500 millions de dollars EU.

La participation d'investisseurs institutionnels et privés à un ou plusieurs des fonds la bienvenue.

WorldTel dispose donc de l'infrastructure nécessaire pour mettre sur pied des projets et les financer en coopération avec d'autres institutions de financement. Elle engage vivement les entreprises de télécommunication publiques et privées à prendre l'initiative de lui soumettre des projets.

6 Relation et coopération avec l'UIT

Depuis sa création en 1865, l'UIT est animée du souci d'oeuvrer au développement mondial des télécommunications.

Dans les années 60, elle a créé au sein du Secrétariat une unité expressément chargée d'offrir une assistance technique aux régions les moins développées. Nombre de pays qui comptent aujourd'hui parmi les acteurs les plus influents au niveau mondial dans le domaine des télécommunications, tels que la Malaisie, la Corée, Singapour, le Brésil, entre autres, ont bénéficié de programmes de coopération technique de l'UIT.

En 1989, ayant décidé de jouer dans son secteur développement un rôle d'égale importance que dans ses secteurs normalisation et réglementation, l'UIT a créé le Bureau de développement des télécommunications (BDT).

Le BDT, sous la conduite d'un Directeur élu, a pour mandat général d'accélérer le développement des télécommunications et des technologies de l'information dans le monde, en s'attachant plus particulièrement aux pays les moins développés.

L'UIT et le BDT s'emploient activement à inciter des institutions de financement bilatérales, multilatérales et privées à participer au financement des télécommunications dans les pays en développement. Conscients que la contribution financière des institutions de financement intergouvernementales multisectorielles ne suffisait pas à satisfaire les besoins croissants des pays en développement, ils ont lancé l'initiative qui a abouti à la création de WorldTel en tant que société privée transnationale et indépendante de développement des télécommunications chargée de fournir aux conditions du marché les compétences techniques et d'encadrement voulues ainsi que les fonds nécessaires.

Au niveau opérationnel, l'UIT et WorldTel entretiennent une relation privilégiée, comme les y encourage la Résolution du Conseil de l'UIT, qui a débouché sur la signature d'un accord spécifique.

Cet accord habilite WorldTel à faire appel au BDT pour donner des orientations en matière technique, de gestion et de politique générale ainsi que pour fournir des services spécialisés depuis le siège ou les bureaux régionaux. WorldTel bénéficie de ces concours à charge pour elle de rembourser intégralement à l'UIT les frais encourus.

Parallèlement, le BDT conserve son rôle de conseiller indépendant auprès des pays participants en les renseignant sur les perspectives que WorldTel peut leur offrir.

WorldTel, qui est Membre du Secteur du développement des télécommunications est donc l'agent d'exécution de l'UIT. L'une et l'autre conservent leur identité propre et leur entière autonomie, particulièrement pour les questions budgétaires et financières. Elles coopèrent pour allier dans un élan de synergie leurs forces et leurs ressources respectives afin de combler véritablement le fossé des communications dans le monde qui ne cesse subrepticement de se creuser.

Recommandation

La Conférence est invitée à prendre acte de la création de WorldTel et à engager toutes les parties en présence, dont les pays en développement, les investisseurs institutionnels et privés, les fournisseurs d'équipement et de services de télécommunication, les institutions de financement bilatérales et multilatérales, à lui apporter leur collaboration efficace afin de combler le fossé des communications.

La Conférence est également invitée à fournir, si besoin est, des indications supplémentaires à l'UIT et au BDT pour leur permettre de conseiller plus efficacement WorldTel et de mieux cibler l'appui logistique et technique qu'ils lui apportent, étant bien entendu que les dépenses engagées au titre de cet appui ne grèveront pas directement leur budget.

**Assemblée des
Gouverneurs
(ou Assemblée)**

**Assemblée des
Gouverneurs
(ou Assemblée)**

WORLDTEL LTD

**Conseil
d'administration**

Fonds WorldTel
pour l'Afrique

Fonds WorldTel
pour l'Asie

Fonds WorldTel
pour les
pays islamiques

Fonds WorldTel pour
l'Amérique latine

PROJETS

Investisseurs locaux/Partenaires stratégiques

Fournisseurs d'équipement